

# Chambor'élevage

Bulletin technique élevage des Chambres d'agriculture de la Charente et de la Vienne - Décembre 2017 - n° 14

Formations



p. 2

Des repères clés en Poitou-Charentes



p. 3

Le pâturage hivernal : pourquoi s'en priver ?



p. 4

Astuces pour l'aménagement de bâtiments



p. 5

Litière hivernale : concilier confort et économie



p. 6

Alimentation en début de lactation : clés de réussite et points de vigilance



p. 8

Coût de production en centre équestre :  
évaluez votre performance économique !



p. 9

Les causes d'échec ou de limitation d'expression du potentiel du chien !



p. 10

La Vie de la Chambre



p. 11



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRES D'AGRICULTURE  
CHARENTE-VIENNE

**afaq**  
ISO 9001  
Qualité  
AFNOR CERTIFICATION

# Édito

## Difficile partage du gâteau

En juin dernier, le Président de la République a annoncé les États Généraux de l'Alimentation. Ces derniers visent, entre autres, à "permettre aux agriculteurs de vivre dignement de leur travail par le paiement de prix justes."

Les consultations encore en cours font d'ores et déjà ressortir la nécessité de rémunérer plus équitablement les producteurs ; l'ensemble des consultations devrait permettre d'élaborer "un agenda des solutions".

L'économiste Philippe DESSERTINE, invité de la soirée des "Tops de l'Agriculture" lors de "La Ferme s'invite", a rappelé la nécessité qu'ont les agriculteurs de communiquer sur leurs pratiques et la qualité de leurs produits auprès des consommateurs, qui pourraient ainsi, par leur acte de consommation, orienter les distributeurs.

Aujourd'hui, même avec beaucoup de volonté de la part des agriculteurs, il paraît bien difficile de faire bouger les lignes. L'industrie agro-alimentaire et la grande distribution sont réticentes pour réduire leurs marges, et ainsi partager leur gâteau, afin de permettre aux agriculteurs de vivre plus dignement de leur travail.

La synthèse des États Généraux de l'Alimentation sera difficile ; les traduire par du concret pour les agriculteurs le sera tout autant !

Enfin, que dire du CETA qui va à contre-courant de ces États Généraux ? L'arrivée massive de produits importés dont les méthodes de production sont totalement éloignées des nôtres, risque de mettre sérieusement à mal la dynamique désirée.



**Arnaud BOURRY**  
Membre du Bureau, en charge du dossier élevage à la Chambre d'agriculture de la Vienne



**Christian LALOI**  
Membre du Bureau, en charge du dossier élevage à la Chambre d'agriculture de la Charente



**L'ensemble des conseillers productions animales de la Charente et de la Vienne vous souhaitent de très bonnes fêtes de fin d'année !**



## Actualités - Formations

1	2	3	4	5	6	7
8	X	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	X	28
29	30	31				

## Formations - 16

### BOVIN VIANDE

**Découverte de la phytothérapie en élevage bovins viande** - 9 Janvier 2018

**Améliorer l'autonomie fourragère et protéique en élevage bovins viande** - 26 Janvier 2018 - sur inscription

Contact : Laurie MOURICHOU - 06.24.30.15.24

### OVIN

**Autour de l'agnelage ovin** - 21 Décembre 2017

Contact : Nathalie AUGAS - 06.26.69.71.09

### BOVIN LAIT

**S'initier à l'utilisation des huiles essentielles en élevage bovins lait** - 11 Janvier 2018

**Maîtriser le parasitisme en élevage bovins lait**  
15 Février 2018

**L'homéopathie en bovins lait (perfectionnement)**  
15 Mars 2018

Contact : Anne-Laure VEYSSET - 06.25.64.54.55

### CAPRINS

**Fabriquer des fromages à pâte pressée non cuite (théorie)**  
9 Janvier 2018

**Initiation à la phytothérapie en élevage ovins et caprins**  
10 Janvier 2018

**Les techniques fromagères à caillé lactique : prévenir les défauts** - 19 Janvier 2018

Contact : Pauline GAUTHIER - 06.25.64.14.04

## Formations - 86

### CHIEN DE TROUPEAU

**Perfectionnement sur ovin** - février  
Contact : Annie SOUCHAUD - 06 30 25 11 83

### BOVIN LAIT

**Se perfectionner dans l'utilisation des huiles essentielles** - 1<sup>er</sup> février 2018  
Contact : Adèle MARSAULT - 06 84 61 52 56

### BOVIN VIANDE

**S'initier dans l'utilisation des huiles essentielles**  
20 février 2018  
Contact : Aloïse CELERIER - 06 58 59 74 20

### CAPRIN

**Recruter et manager un salarié en élevage**  
2 février et 29 mars 2018  
Contact : Coline BOSSIS - 06 79 42 74 47

### TOUTES PRODUCTIONS

**Recruter et manager un salarié en élevage**  
18 janvier et 6 février 2018  
Contact : Adèle MARSAULT - 06 84 61 52 56



## Des repères clés en Poitou-Charentes

En 2017, le CERFRANCE, Copavenir et la Chambre d'agriculture ont mis en commun (de façon anonyme) les résultats des coûts de production réalisés dans leurs entreprises respectives pour la campagne 2016. Grâce à une harmonisation de leurs méthodes de travail et de la terminologie, une base de données de plus de 100 coûts de production a pu voir le jour.

### L'échantillon

La « ferme moyenne » possède :

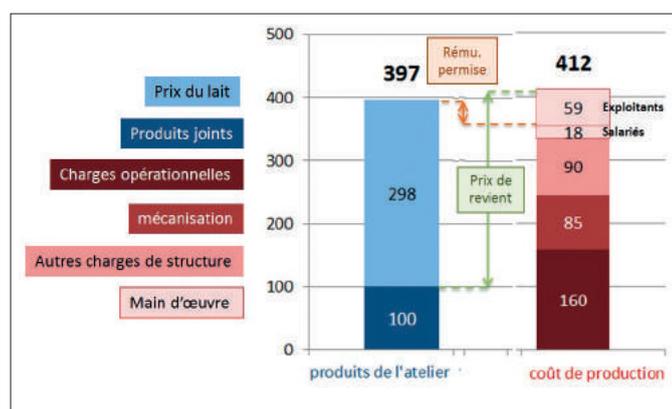
- 96 vaches laitières
- 811 000 litres de lait commercialisé (soit 8260 litres/VL)
- 163 ha de SAU dont 73 ha de cultures de ventes
- 2.7 UMO (dont 1.7 affecté à l'atelier lait ) avec 0.5 salarié et 2.2 exploitants,

### Un prix de revient moyen de 317 €/1000 litres

En 2016, pour les 103 fermes suivies, le prix de revient moyen du lait est de 317 €/1000 litres. Le prix de revient matérialise le prix du lait qui permet de payer toutes les charges affectées à l'atelier et rémunérer la MO exploitante à hauteur de 1.5 SMIC.

Le prix moyen du lait payé en 2016 a été de 298 €/1000 litres. Attention ! Cela ne veut pas dire que les éleveurs ne se sont pas rémunérés, mais la rémunération a été inférieure à 1.5 SMIC/UMO. En 2016, en moyenne sur cet échantillon, elle a été de 1.2 SMIC.

Mais les écarts sont importants selon les systèmes.



### De 0 à 2.6 SMIC de rémunération

Nous avons isolé un ¼ supérieur et un ¼ inférieur (tri sur le prix de revient).

Contrairement à ce qu'on pourrait penser, le prix du lait n'a pas d'impact, il est même légèrement supérieur dans le ¼ inférieur (+3 €/1000 litres) ce qui peut s'expliquer par une productivité par vache moins élevée (7800 litres contre 8600 dans le ¼ supérieur) qui peut avoir une incidence sur les taux.

En revanche, les « autres produits » (ICHN, aides diverses, ETA, photovoltaïque...) pèsent dans la balance : 32 €/1000 litres dans le ¼ supérieur pour 11 €/1000 litres dans le ¼ inférieur.

Mais outre ces produits supplémentaires, sur lesquels il y a peu de leviers, le ¼ supérieur se démarque par une bonne maîtrise de tous les postes de charges : il y a entre 15 et 20% d'écart entre les quarts inférieurs et supérieurs sur les charges opérationnelles, la mécanisation et le bâtiment. Certains postes sont plus stables comme les charges salariales et les fermages.

Sur les charges opérationnelles, des leviers techniques sont souvent accessibles pour diminuer les charges à relativement court terme. Les freins pour les actionner sont parfois liés au temps de travail. Dans d'autres cas, on observe une sécurisation coûteuse de la performance, liée à l'obligation de maintenir le résultat (annuités importantes à couvrir).

Sur les charges de structures, les leviers sont plutôt liés à la stratégie d'investissement des exploitants, et les retombées économiques de ces changements d'orientation sont à attendre à moyen terme.

### Le robot de traite a-t-il un impact sur le revenu ?

Sur les 103 exploitations on en dénombre 27 en traite robotisée. La rémunération de ces exploitations est inférieure à celle des systèmes salle de traite : 0.7 SMIC pour les « robots » et 1.4 SMIC pour les « salles de traite ».

L'écart se fait principalement sur le produit de l'atelier, avec un prix du lait inférieur en robot (292 €/1000 litres contre 300 €/1000 litres, dates de clôtures similaires) et des produits annexes qui sont plus dilués (aides PAC, produit viande, ...). Au total les « robots » ont 25 €/1000 litres de produit en moins.

Au niveau des charges, l'écart est beaucoup plus resserré : 351 €/1000 litres de coût de production pour les « salle de traite », 357 pour les « robots ». Les systèmes robots ont plus de frais de bâtiment, mais moins de MO salariée, et ces deux postes cumulés sont à peu près égaux dans les deux systèmes.

La moyenne peut cacher de fortes disparités, par exemple si le robot est récent et le système en mutation, l'impact sur le revenu peut être fort mais ponctuel. De plus, la proportion de « robots » dans les ¼ inférieurs et supérieurs est la même que la proportion de robot dans l'échantillon total (25-30%). Cela montre bien que le système de traite n'est pas forcément discriminant pour le revenu.



## Le pâturage hivernal : pourquoi s'en priver?

Faire pâturer en hiver peut représenter une réduction intéressante de consommation des stocks fourragers, et une bonne valorisation de couverts semés en interculture.



4

### Des avantages indéniables :

Non seulement elle économise les stocks fourragers, mais l'herbe d'hiver représente aussi un aliment riche, spécialement en vitamines et protéines. Courte, feuillue, cette herbe est en général entre 0.8 à 1 UF/kg de Matière Sèche, et 140 à 200 g de Matière Azotée Totale/kg de Matière Sèche. Elle permet donc de réduire les quantités de concentré et de correcteur azoté à distribuer aux animaux.

Le pâturage hivernal est aussi possible sur des dérobées : ray-grass d'Italie, colza, avoine, navet, ainsi valorisées dans la ration.

Contrairement à certaines idées reçues, le pâturage d'hiver est aussi positif pour les surfaces : les animaux finissent de nettoyer les prairies, consommant l'herbe âgée et permettant à la lumière d'accéder au bas des tiges. Le tallage des graminées et la multiplication des stolons de trèfle blanc seront favorisées. Résultat, la prairie est plus vigoureuse et plus riche en légumineuses pour la saison fourragère suivante.

### Quelques repères techniques :

Si on veut faire pâturer des prairies, il faut au moins 30 ares d'herbe/UGB : un chargement trop élevé est proscrit à cause du risque de surpâturage. Au niveau des ovins, on estime qu'il

ne faut pas excéder les 4 brebis/ha de prairie, pour un pâturage prévu de décembre à mars, en zone assez productive. Si les surfaces sont moins poussantes, diviser par deux ce chargement.

La hauteur d'herbe en entrée doit avoisiner les 6 ou 7 cm. En dessous, l'offre sera trop faible, aboutissant à un piétinement, à l'arrachage des racines, et même à un rationnement des animaux. La parcelle endommagée va mal repartir au printemps. Au-dessus, une hauteur excessive se traduit par une herbe de piètre valeur alimentaire. A la fin du dernier passage des animaux, la hauteur doit être autour de 4 cm.

### Points de vigilance :

Respecter pour chaque prairie un repos hivernal d'au moins 2 mois. Sur ces surfaces, on observera donc un retard de végétation d'une dizaine de jours au printemps (retard qui n'influera pas sur la capacité annuelle de production de la prairie).

S'adapter à la pluviométrie, surtout avec les bovins (les petits ruminants, bien plus légers, représentent un risque très limité). Lorsqu'elle excède un cumul de 100 mm pour 15 jours, le piétinement par des vaches peut devenir fatal. Il faut alors suspendre le pâturage, qui reprendra 4 jours après sur sol portant, 8 jours après sur sol peu portant (plus un sol est sableux, meilleur sera la portance).

Si les prairies sont fragiles, il sera judicieux de réserver le pâturage d'hiver aux génisses.

En parallèle, des chemins bien entretenus, des abreuvoirs distants des points d'entrée au paddock, et la technique du pâturage tournant, sont recommandés en hiver, pour éviter les espaces saccagés. Si possible, aménager deux accès à chaque parcelle limitera le piétinement.

Ce pâturage d'hiver est donc très intéressant pour valoriser les couverts hivernaux et limiter l'utilisation des stocks fourragers. Cependant, il faut être vigilant à ne pas surpâturer ni abîmer ses prairies pour ne pas nuire à la pousse printanière.

# Astuces pour l'aménagement de bâtiments

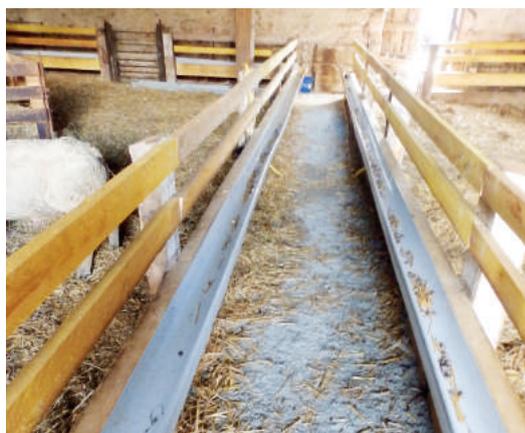
Que ce soit lors de constructions neuves de bergerie ou de rénovations d'anciens bâtiments, il est important de réfléchir aux aménagements possibles. Ils peuvent tout simplement soulager une tâche répétitive, gagner du temps sur les travaux d'astreintes ou permettre de meilleures performances de vos animaux. Voici un premier échantillon de quelques astuces rencontrées dans les bergeries de la région, très abordables financièrement car souvent auto construites.

## Aménagements concernant la distribution de concentrés

- Le chariot porte seau (auto construction)



- Les auges réalisées avec des gouttières, peu encombrantes en largeur (ici dans une grange réhabilitée)



- La trémie de stockage au milieu de la bergerie alimentée par vis pour une reprise au seau. Elle convient pour une distribution sur de courtes distances avec un aliment complet du commerce ou avec un aliment fermier en sortie d'une mélangeuse.



## Aménagement concernant l'impossibilité aux agneaux de passer sur le couloir

- Rouleaux fixés sur les cornadis. Il s'agit d'un recyclage des tuyaux supports des bâches d'enrubannage avec fer tor à béton et isolateurs de clôtures électriques. Vous trouverez les dimensions sur Inn'Ovin/berger futé 2017. Attention aux brebis de grosses races (Ile de France par exemple) : nécessité de remonter la barre de 2 cm pour laisser un passage de tête suffisant.



- La bâche fixée sur les cornadis. (recyclage de bâche de camion ou faites sur mesure).



L'ensemble de ces aménagements sont issus d'élevages locaux. Vous pouvez nous demander des renseignements complémentaires en cas de besoins.

Les conseillères ovins  
Nathalie AUGAS (CA 16)  
06 26 69 71 09  
Béatrice GRIFFAULT (CA 86)  
06 79 55 62 83  
Annie SOUCHAUD (CA 86)  
06 30 25 11 83





# Litière hivernale : concilier confort

La litière doit être assez abondante pour assurer le confort des animaux par isolation thermique. Cependant, nombre d'éleveurs, marqués par des campagnes de pénuries comme en 2016, se choisissent les bonnes alternatives ?



6

## Avant tout, respecter les densités animales :

Non seulement les animaux bénéficieront d'un espace suffisant, mais l'éleveur économisera de la paille en respectant une densité appropriée en bâtiment :

	Surface minimale en stabulation libre (aire paillée intégrale)	Quantité quotidienne de paille (aire paillée intégrale)
Jeune bovin 250-400kg	4.5 m <sup>2</sup>	5 à 7 kg
Jeune bovin 400-550 kg	5.5 m <sup>2</sup>	7 à 8 kg
Génisse de 1 à 2 ans ; jeune bovin de plus de 550 kg	6 à 7 m <sup>2</sup>	
Couple mère-veau	10 à 12 m <sup>2</sup>	8 à 12 kg

Source : IDELE Réagir et anticiper face à la sécheresse (2011).

## La consommation de paille en fonction des aménagements du bâtiment :

Mais en amont, l'éleveur soucieux d'économiser sa litière adaptera la conception de ses bâtiments : la présence d'une aire de raclage permettra de réduire la consommation de paille de près de 30%. Une étude menée en Pays de la Loire a mis en évidence un coût de fonctionnement plus faible de 20 €/vache allaitante/an pour une aire paillée avec raclage comparée à une aire paillée intégrale ; en parallèle le coût de la main d'œuvre était également réduit. (Idele : Les bâtiments bovins de demain : économes en paille et producteurs d'énergie - 2013).

Malgré un coût d'installation important, l'aire de raclage reste donc l'aménagement le plus optimal, particulièrement pour les vaches suitées.

Construire des aires inclinées au lieu d'aires planes permet également une économie importante de litière (autour de 40%).

## Les substituts à la paille...

De nombreux matériaux, parfois plus disponibles donc plus économiques que de la paille de céréales, peuvent s'y substituer, ou en remplacer une partie. Le tableau qui suit donne succinctement les avantages de ces différentes litières :

Matériau	Caractéristiques et emploi
Sciure	Intéressante au niveau économique, mais à combiner avec de la paille. Attention aux problèmes respiratoires en 100 % sciure !
Copeaux, plaquettes de bois	Intéressants, mais surtout en sous-couche (très bon pouvoir filtrant).
Paille de colza	Intéressante pour sa portance et sa capacité de drainage, mais peu absorbante. A utiliser en mélange avec de la paille de céréale.
Fougères	Anciennement utilisées dans le Massif Central, mais peu absorbante. (Aujourd'hui anecdotique).

Source : IDELE Réagir et anticiper face à la sécheresse

# Port et économie



thermique, et en captant l'humidité ; elle doit aussi éviter le développement de pathologies. Mais comment se pose la question d'économiser la litière, ou d'y trouver des substituts. Mais comment

## Une alternative intéressante, la dolomie :

Cette roche sédimentaire est très présente dans notre région. Elle tient son nom du minéral qui la compose : la dolomite, un carbonate de calcium et de magnésium :  $\text{CaMg}(\text{CO}_3)_2$ . Naturellement de texture très fine, la dolomie est séchée et tamisée afin de servir de litière, en pur ou mélangée avec de la paille.



La dolomie présente plusieurs intérêts :

- En Poitou-Charentes, elle est relativement bon marché du fait du gisement local de Lussac les Châteaux : environ 30 €/tonne en secteur Poitou-Limousin.
- Étant minérale et non organique, c'est une litière qui n'est pas sujette à la chauffe.
- De granulométrie fine, et avec un taux de matière sèche de 93%, elle a un fort pouvoir absorbant et séchant (environ 250g d'eau/kg). Cela permet d'économiser entre 30 et 50% de paille.
- Naturellement de pH élevé (entre 8 et 9), elle lutte contre l'acidification de la litière, contribuant ainsi au bon état sanitaire du bâtiment puis à l'obtention d'une fumure de haute qualité.

On peut l'utiliser en pur mais, pour des bovins allaitants, la combinaison la plus rentable est de la placer sous de la paille (10 à 12 cm de dolomie sous 30 à 50 cm de paille).

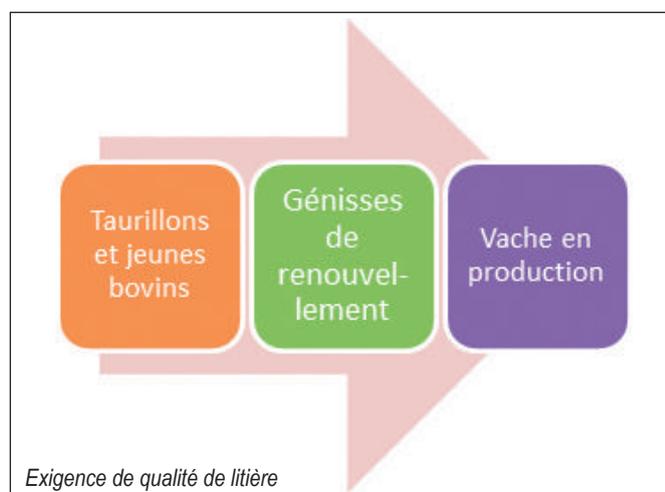
## Focus sur... Les produits ligneux :

Quoique peu utilisés en Charente et en Vienne, les produits ligneux peuvent présenter une alternative intéressante, lors de récoltes de paille insuffisantes. De l'essence utilisée, de l'humidité du matériau, de la taille des copeaux dépendent la qualité

et la tenue de la litière. Des plaquettes peuvent être obtenues de la taille des haies et de l'entretien des espaces boisés ; elles présentent des avantages multiples : une litière portante, bien drainée et sèche, limitant la prolifération de pathogènes ; peu de boiteries, une bonne neutralisation des odeurs ; pas d'ingestion de la litière par les animaux. Cependant on ne peut employer purs ces copeaux : il vaut mieux les mettre en sous-couche (15 à 20 cm), avec de la paille au-dessus. Le pouvoir drainant des plaquettes permettra de renouveler moins souvent la paille. Pour indication, une bonne taille pour les plaquettes est autour de 20 mm et il faut les faire sécher entre 4 et 6 mois avant utilisation. (Source : Marlène Chantel, Des copeaux de bois sous les pieds des vaches - 2013).

## Adapter sa litière aux types d'animaux :

Selon leur âge et leur stade physiologique, les animaux seront plus ou moins tolérants à une litière de qualité moyenne, les plus exigeantes étant les vaches suitées.



## Le pâturage, une économie de litière :

Enfin, une économie non négligeable de litière est réalisée par l'éleveur prolongeant le pâturage d'automne. Cela est d'autant plus intéressant sur une exploitation très herbagère, devant acheter une partie ou la totalité de la paille consommée. Ainsi, on estime que le pâturage hivernal permettrait d'économiser près de 15 tonnes de paille par an (exemple d'un élevage naisseur à 75 vêlages/an (source : fiche AutoSysel, Idele, 2017).



## Alimentation en début de lactation : clés de réussite et points de vigilance

Au début de la lactation (de 0 à 45 jours après la mise-bas), la principale production est désormais le lait. Alors que les besoins alimentaires de la chèvre sont très élevés, sa capacité d'ingestion est encore limitée. L'inévitable déficit énergétique est alors compensé par la mobilisation des réserves corporelles graisseuses, induisant une perte naturelle de poids vif. Les besoins azotés, quant à eux, doivent rapidement être couverts par les apports alimentaires.

### Développer rapidement la capacité d'ingestion

Elle augmente progressivement d'environ 250g de MS/semaine. Pour permettre au rumen de retrouver son volume maximum au plus vite (50 à 70 jours après la mise-bas), plusieurs points sont à respecter :

- Distribuer un fourrage de bonne qualité, appétent et ingestible, le même que celui offert en fin de gestation. Si la ration contient deux foins de qualité inégale, il est préférable de commencer la journée avec le meilleur foin, avec moins de 10% de refus. Le moins bon foin peut être distribué à volonté le soir, en n'oubliant pas de retirer les refus le lendemain matin.
- Observer quotidiennement la qualité et la quantité des refus. C'est l'ingestion des fourrages qui doit guider la distribution des concentrés. Pour éviter les accidents digestifs (les concentrés risquent de se substituer aux fourrages, du fait de la faible capacité d'ingestion à cette période), le rapport « MS concentrés/MS fourrages » ne doit pas dépasser 0,6. Si une diminution de consommation de foin est observée, la progression de la distribution de concentrés doit être immédiatement ralentie.
- Les augmentations de concentrés ne doivent pas dépasser 200g par semaine. Si les quantités à distribuer sont importantes (en relation avec le potentiel laitier du troupeau), il faut donc avoir anticipé la distribution avant la mise-bas.
- Ne pas dépasser 400g de concentrés par repas. Pour le maïs grain, si les repas sont bien répartis, on peut aller jusqu'à 500g puisque son type d'amidon se dégrade plus lentement.

### Couvrir prioritairement les besoins protéiques et valoriser l'énergie procurée par l'amai-grissement

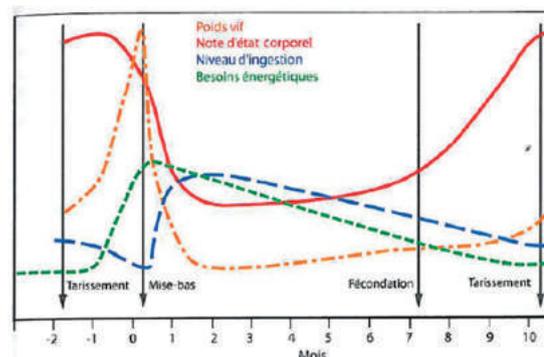
La mobilisation des réserves azotées étant limitée en début de lactation, il est impératif de couvrir rapidement, dans les 15 jours qui suivent la mise-bas, l'ensemble des besoins protéiques des chèvres par le biais de la ration. Le choix d'un concentré plus riche en PDIA (au maximum 55% des PDI apportés par les PDIA; 120g/kg MS de PDI maximum) comme un tourteau tanné par exemple, est nécessaire.

Lorsque la variabilité de l'état corporel des chèvres est importante à la mise-bas, il est difficile de choisir la concentration protéique appropriée pour le lot. Trop faible, elle pénalisera les plus fortes productrices ; trop élevée, elle sera en partie gaspillée par les plus maigres... Dans ce cas, il faut comparer le coût de la protéine alimentaire à la recette laitière attendue ou bien constituer des lots plus homogènes de chèvres aux états corporels similaires.

Les chèvres peuvent perdre jusqu'à 8kg de poids vif, permettant de compenser un déficit énergétique équivalent à 1kg de lait/j (soit 0.4 UFL/j) lors du 1er mois de lactation. L'ampleur et la durée de la mobilisation des réserves de gras dépendent du potentiel laitier de la chèvre et du niveau d'engraissement au tarissement. Il est donc impératif de reconstituer les réserves à ce moment-là !

### Constituer un lot de primipares pour leur faciliter l'entrée en production

La concurrence à l'auge avec les multipares est alors supprimée. De plus, il est plus facile de leur distribuer le meilleur fourrage et donc d'adapter la complémentation sans trop augmenter les concentrés. Enfin, une ration spécifique aux primipares permettra de prendre en compte leurs besoins de croissance (0.13 UFL pour 1kg/ mois de croissance).



Au début de la lactation, une chèvre en bon état corporel peut perdre sans risque jusqu'à 12% de son poids vif. Il est alors impératif de couvrir ses besoins protéiques pour valoriser au mieux ces stocks énergétiques.

### Et pour les jeunes chevreaux : le colostrum !

Le colostrum de la 1<sup>ère</sup> traite permet l'immunisation et la couverture des besoins du chevreau. Il doit être bu dans les 6 premières heures à hauteur de 100 ml, puis 500 ml au cours du 1<sup>er</sup> jour. Pour pallier à un éventuel déficit de colostrum en quantité ou en qualité, il est souhaitable d'en avoir toujours à disposition. Le colostrum se conserve bien au congélateur ou au réfrigérateur. La thermisation (attention à ne pas dépasser 60°C) permet de mélanger le colostrum de différentes origines et de prévenir le CAEV. Même si le colostrum de remplacement déshydraté existe, des études ont montré qu'il ne remplace pas le colostrum maternel en termes d'immunité.

Les conseillères caprin  
Pauline GAUTHIER (CA16)  
06 25 64 14 04  
Coline BOSSIS (CA86)  
06 79 42 74 47

# Coût de production en centre équestre : évaluez votre performance économique !

En 2014 et 2015, 44 coûts de production ont été calculés par les conseillers du réseau national des fermes de références équinés. La méthode de calcul nationale mise en place par l'Institut de l'Élevage permet de connaître le coût de revient d'une heure d'équitation. Il permet d'analyser la composition des postes de charges et de produits, de comparer le prix de revient de l'heure d'équitation au tarif réellement appliqué et d'analyser la rentabilité du centre équestre.



## Calcul du coût de production d'une heure d'équitation: quelques éléments de méthode

Il s'agit de calculer l'ensemble des charges liées au centre équestre (hors atelier de pension, élevage ou autres) puis de les diviser par le nombre d'heures effectuées par les équidés de club. On obtient ainsi un coût de production exprimé en € par heure d'équitation. Le calcul implique de disposer d'une comptabilité avec des postes bien ventilés et d'informations précises sur la conduite du centre équestre tel que le nombre d'heures d'équitation vendues à l'année. Les charges opérationnelles liées à l'activité seront réparties manuellement tandis que les charges de structure seront réparties automatiquement au prorata des UGB et des surfaces dédiées aux équidés de club dans le cas de la présence d'autres ateliers. Le calcul intègre la rémunération forfaitaire du travail de l'exploitant à hauteur de 1 SMIC brut, celles des terres en propriétés et de l'ensemble du capital de l'entreprise rémunéré à 1%.

Le coût de production est ensuite comparé aux produits du centre équestre qui comprend les produits de l'enseignement et des éventuels produits annexes. On obtient ainsi un prix de revient de l'heure d'équitation représentant le prix de vente nécessaire d'une heure d'équitation pour couvrir ses charges et se rémunérer.

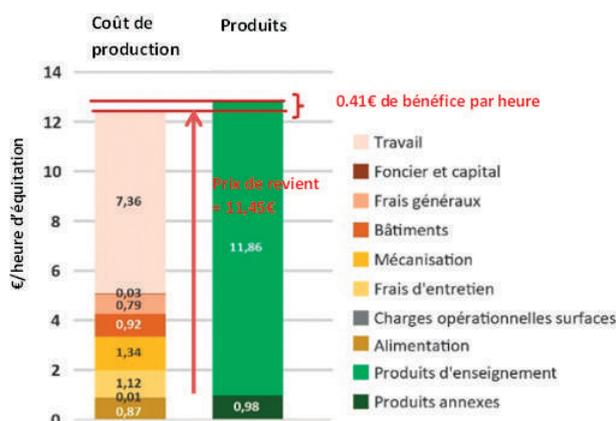
## Coût de production, prix de revient et bénéfice à l'heure d'équitation

**Exemple de calcul du prix de revient (cf graphique ci-après) :**

Coût de production d'une heure d'équitation = 12,43€ HT  
 Produit vente d'une heure équitation (tarif réel) = 11,86€ HT  
 Produits totaux centre équestre d'une heure d'équitation = 12,84€ HT

Prix de revient d'une heure d'équitation (coût de production – produits annexes) = 11,45€ HT

Le centre équestre permet ici de rémunérer la main d'œuvre à hauteur de 1 SMIC et de dégager un bénéfice net de 0,41 € HT/heure d'équitation.



## Premiers indicateurs « clés de réussites » :

Avec les données collectées, des indicateurs technico-économiques sont calculés tels que le nombre d'heure effectuées par équidés de club, le nombre d'équidés par unité de main d'œuvre, le produit par équidé...etc. L'analyse comparée de ces différents indicateurs permet de mieux comprendre le fonctionnement de l'exploitation, d'analyser l'adéquation entre l'activité et les moyens de production (cavalerie, main d'œuvre et infrastructures) et d'identifier des marges de progrès possibles.

- Une main d'œuvre productive : les structures dégagant plus d'1 SMIC/exploitant vendent plus d'heures d'équitation : 5358h/UMO en moyenne
- Une utilisation optimale de la cavalerie : le nombre d'heures effectués par équidés est nettement supérieur dans les exploitations dégagant plus d'1 SMIC /exploitant (soit 303 heures /équidé/an en moyenne)
- Un coût de production maîtrisé : plus le coût de production de l'heure d'équitation est faible et plus la rémunération permise par l'activité centre équestre tend à augmenter = 13€ HT/heure en moyenne dans les centres équestres dégagant plus d'1 SMIC (cf graphique ci-dessous).

## Premiers indicateurs « clés de réussites » :



**M1** : Moyenne observée dans les centres équestres dégagant moins d'1 SMIC/exploitant

**M2** : Moyenne observée dans les centres équestres dégagant plus d'1 SMIC/exploitant

Anne-Laure VEYSSET  
 Réseau de références équinés [CA16]  
 06 25 64 54 55



## Les causes d'échec ou de limitation d'expression du potentiel du chien!

Dresser son chien de troupeau demande de la disponibilité, du tact et un minimum de règles à respecter pour faciliter la réussite (voir les articles précédents sur les notions de dépendances et les qualités du maître). Venir en formation est un moyen d'aller plus vite dans l'obtention d'un chien opérationnel autour de 18 mois, mais à condition d'éviter de tomber dans certaines erreurs qui peuvent être fatales pour les capacités du chien à travailler au troupeau. Cela est malheureusement trop souvent observé en formation ou des chiens avec de bons potentiels deviennent inaptes ou limités en qualité de travail sur l'exploitation.

### La liberté totale

C'est le point noir rencontré à chaque formation : l'absence de chenil ! Celui-ci permet de gérer la liberté et donc de renforcer la dépendance du chien envers son maître. Du coup les conséquences peuvent être nombreuses ! A l'exemple de chiens qui décrochent au travail s'il y a trop de pression, ou d'un chien qui mord son maître car il ne veut pas monter en voiture, ou qui va de lui-même au troupeau avec des conséquences parfois dramatiques comme l'égorgeage de brebis !

**Rappel :** un chenil par chien

### L'excès d'affectif

Il s'agit d'une problématique souvent féminine mais pas exclusivement !! Et qui va souvent de pair avec la liberté totale. Le chien est sans cesse « papouillé » et roi. Un exemple concret est le chien qui devient agressif et mordeur si l'on s'approche trop près de son maître ou qui se trouve contraint subitement. Une des conséquences est la perte d'autorité surtout au moment de l'adolescence du chien où il teste et conteste son maître. L'obéissance devient alors nettement plus difficile surtout au troupeau.

**Rappel :** un chien de troupeau n'est pas un chien de compagnie, il faut donc modérer son affectif au cours de la période d'éducation et de dressage.

### La perte des aptitudes naturelles

Un chien de troupeau naît avec des aptitudes naturelles que sont la recherche, le rassemblement et le rabattement vers le maître. Sans cela il ne peut être un chien de troupeau. Il existe 3 cas de figure où l'attitude du maître peut engendrer une

sérieuse altération voir la perte totale de ces aptitudes :

- Le fait de prendre son chien tous les matins au pied pour faire la tournée
- Le fait de se servir de son chien uniquement à pousser les animaux surtout quand le chien est tout jeune (cette fonction s'apprend en fin de dressage)
- Le fait de verrouiller son chien de peur d'être dépassé s'il va naturellement à l'opposé du maître.

Cela va souvent de pair avec l'absence de chenil et l'excès d'affectif. Le maître garde au maximum son chien avec lui alors qu'il serait plus simple de le mettre à l'attache ou au chenil quand le moment consacré à l'éducation et/ou dressage est terminé, et ainsi être plus tranquille pour travailler sur l'exploitation.

Un exemple d'un éleveur qui perpétue ce problème au bout de 3 chiens passés en formation, sans avoir fait un chenil une bonne fois pour toute ! Alors que celui-ci aurait été largement amorti si fait nettement plus tôt...

### Utilisation trop précoce du chien

Il y a souvent confusion entre dressage et utilisation. Le chien est alors pris quotidiennement pour des tâches dont il n'a pas encore la maturité et l'expérience pour les réaliser correctement.

Voici quelques exemples qui donnent de mauvaises habitudes :

- Sur un troupeau de chèvres, le jeune chien est mis dans une grande proximité sur le quai d'attente pour la traite.

Trop jeune pour gérer les affrontements, il n'a alors pas d'autre choix que d'aller à la morsure pour se faire respecter. Il sera très difficile de lui faire passer cette habitude une fois adulte.

- Le jeune chien est utilisé trop tôt sur un grand troupeau. Soit il laissera des animaux au moment du rassemblement, soit il provoquera la fuite d'un animal pour le chasser et se l'accaparer.

**Rappel :** régler tous les problèmes de près et ne pas mettre trop tôt le chien sur un trop gros lot.

### Manque de temps pour s'occuper de son chien

Certes éduquer et dresser son chien de troupeau est un investissement personnel. L'éducation est souvent négligée et l'obéissance est de plus en plus difficile à obtenir au fur et à mesure que le chien prend de l'âge avec des conséquences déjà citées plus haut. Une de plus est le non-respect de zone interdite entre le maître et le troupeau car le chien n'a pas son maître comme référence et travaille pour lui seul.

**Rappel :** 10 à 15 mn par jour à consacrer au chien dès son arrivée sur l'exploitation.

Tous les exemples cités sont issus de la réalité locale !

Chaque problème s'il n'est pas trop ancré a bien sûr une solution. Mais le résoudre demande plus de temps et d'énergie que d'essayer de bien faire dès l'acquisition du chiot. Bon courage !

# La Vie de la Chambre 16

## Session régionale Nouvelle Aquitaine : incompréhension pour les élus CA16

**Session régionale Nouvelle Aquitaine : incompréhension pour les élus CA16**

La session ordinaire de la Chambre d'agriculture régionale Nouvelle Aquitaine (CRA NA) qui s'est tenue le 23 novembre dernier a réservé quelques surprises au Président et aux élus Coordination Rurale de la CA16 présents. Le syndicat majoritaire a voté contre deux motions relatives à la tuberculose bovine présentées respectivement par la Coordination Rurale et par la Confédération paysanne, alors qu'elle fait des ravages dans notre région. Il est à regretter qu'aucune synthèse partagée par tous n'ait pu être élaborée. Concernant la motion proposée par la Coordination Rurale, il est à noter que cette même motion avait été votée la veille à l'unanimité par l'ensemble des participants lors de la session ordinaire de la Chambre d'agriculture de la Charente...

Où est la cohérence des élus départementaux FNSEA qui siègent à la région ?

Au-delà de cette incompréhension, une autre délibération a interpellé et fait réagir le Président Xavier DESOUCHE : la délibération portant sur la régionalisation des fonctions Administration Finances et Ressources Humaines (AF - RH) a été présentée avec des prétendues validations en Directoire et Bureau de la CRA NA concernant le périmètre des services Régionaux AF et RH notamment celui relatif aux Ressources Humaines, c'est-à-dire un texte pour partie faux car non conforme à la réalité des décisions. Il est à déplorer qu'au final le texte inchangé ait été voté par le syndicat majoritaire.

Contacts : les élus de la Chambre d'agriculture de la Charente



### NOUVEAU SITE WEB

**pour une info plus accessible et un service de proximité**

[www.charente.chambre-agriculture.fr](http://www.charente.chambre-agriculture.fr)

### Formation conversion

#### La bio, une bonne idée pour mon exploitation ?

Le 20 décembre 2017 de 9h30 à 17h00 à CONFOLENS.  
Au programme : démarches administratives, aides, réglementation, cohérence du projet.



**22 & 23 décembre 2017**  
10h à 20h  
Chambre d'agriculture Angoulême (Ma Campagne)

# MARCHÉ FERMIER de NOËL

Des produits 100% charentais pour vos fêtes de fin d'année

Nombreuses animations / Entrée gratuite

Réservez vos produits dès maintenant sur : [www.charente.chambre-agriculture.fr](http://www.charente.chambre-agriculture.fr)

## Vidéos

Découvrez prochainement en vidéo la session du 22 novembre 2017.

11



En vidéo également, la journée bovin viande des «Rendez-vous de l'élevage» du 23 novembre 2017 sur : [www.charente.chambre-agriculture.fr](http://www.charente.chambre-agriculture.fr)



## Dégustations d'eaux-de-vie

De novembre à mars, la Chambre d'agriculture de la Charente organise des dégustations d'eaux-de-vie. Vous trouverez tous les rendez-vous, selon les différentes communes sur : [www.charente.chambre-agriculture.fr](http://www.charente.chambre-agriculture.fr)

# Conseil en élevage ovin : investir pour mieux rentabiliser



Pour le prix de 5 agneaux , bénéficiez de conseils techniques qui pourront contribuer à améliorer votre rentabilité.

Il s'agit d'une prestation indépendante et neutre pour vous apporter :

- un oeil extérieur ;
- des conseils adaptés aux spécificités de votre système ;
- des références nationales et régionales ;
- et un partage d'expériences avec les éleveurs locaux.



Contacts :Nathalie AUGAS (CA 16)

06 26 69 71 09



Béatrice GRIFFAULT (CA 86)

Annie SOUCHAUD (CA 86)



06 79 55 62 83

06 30 25 11 83



## Vos interlocuteurs du service élevage



**Julie RENARD** / Chef du service / CA 16-86

Tél. : 06 21 21 82 98 / julie.renard@charente.chambagri.fr



**Nathalie AUGAS** / Conseillère ovin

Tél. : 06 26 69 71 09 / nathalie.augas@charente.chambagri.fr



**Pauline GAUTHIER** / Conseillère caprin / fourrage

Tél. : 06 25 64 14 04 / pauline.gauthier@charente.chambagri.fr



**Laurie MOURICHOU** / Conseillère bovin viande

Tél. : 06 24 30 15 24 / laurie.mourichou@charente.chambagri.fr



**Jocelyne LATUS** / Assistante

Tél. : 05 45 84 09 28 / jocelyne.latus@charente.chambagri.fr



**Sylvie VIGNAUD** / Assistante

Tél. : 05 45 84 09 28 / sylvie.vignaud@charente.chambagri.fr



**Anne-Laure VEYSSET** / Conseillère bovin lait

Tél. : 06 25 64 54 55 / anne-laure.veysset@charente.chambagri.fr



**Vincent VIGNEAU** / Conseiller Bovin Croissance

Tél. : 06 07 42 67 36 / vincent.vigneau@charente.chambagri.fr



**Aloïse CÉLÉRIER** / Conseillère bovin viande / fourrage

Tél. : 06 58 59 74 20 / aloise.celerier@vienne.chambagri.fr



**Coline BOSSIS** / Conseillère caprin

Tél. : 06 79 42 74 47 / coline.bossis@vienne.chambagri.fr



**Laura GAUZIN** / Conseillère bovin viande

Tél. 06 75 73 28 51 / laura.gauzin@vienne.chambagri.fr



**Hugues GEAY** / Conseiller bovin viande

Tél. : 06 84 96 03 35 / hugues.geay@vienne.chambagri.fr



**Béatrice GRIFFAULT** / Conseillère ovin

Tél. : 06 79 55 62 83 / beatrice.griffault@vienne.chambagri.fr



**Benjamin MAILLOCHAUD** / Conseiller bovin viande

Tél. : 06 75 76 89 74 / benjamin.maillochaud@vienne.chambagri.fr



**Adele MARSAULT** / Conseillère bovin lait

Tél. : 06 84 61 42 56 / adele.marsault@vienne.chambagri.fr



**Annie SOUCHAUD** / Conseillère ovin

Tél. : 06 30 25 11 83 / annie.souchaud@vienne.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de la Charente

Chambre d'agriculture de la Vienne

## Coordonnées

**Chambre d'agriculture de la Charente**

service élevage - Bureau décentralisé Charente Limousine  
2 & 4 allée des Freniers - 16500 CONFOLENS  
Tél : 05 45 84 09 28 - www.charente.chambagri.fr

**Chambre d'agriculture de la Vienne**

Agropole service élevage  
CS 35001 - 2133 route de Chauvigny - 86550 MIGNALOUX BEAUVOIR  
Tél : 05 49 44 74 74 - www.vienne.chambagri.fr